

### Recourir à la langue anglaise devant les tribunaux allemands ? C'est possible à partir de 2025

Le système judiciaire allemand se modernise grâce à l'introduction des « Commercial Courts ».

### Modèle à succès des « Commercial Courts » : le Bade-Wurtemberg fait office de précurseur

Les chiffres présentés démontrent de manière impressionnante à quel point les Commercial Courts ont été bien accueillis.

### Choix de la loi applicable et du tribunal compétent: Pourquoi l'Allemagne peut-elle convaincre ?

L'anglais comme clé du succès ? La véritable force de la réforme réside ailleurs.

### Opportunités nationales. Des frontières internationales ?

Pour devenir compétitif au niveau international, d'autres mesures doivent être prises.

### Projet de réforme : Projet de loi sur la modernisation du de l'arbitrage

Outre les tribunaux étatiques, l'année 2025 apportera également des changements pour les tribunaux arbitraux.



## La justice en évolution : un nouvel élan grâce aux « Commercial Courts » et à la modernisation des procédures d'arbitrage

Chers lecteurs, chères lectrices,

Le système judiciaire en Allemagne est à la veille de prendre des décisions décisives : avec l'introduction des « Commercial Courts » au niveau national et la promotion d'une juridiction arbitrale moderne, des mesures importantes sont prises pour augmenter l'efficacité et l'attractivité des tribunaux pour les procédures de droit commercial. Ces réformes visent à résoudre les litiges tant nationaux qu'internationaux de manière plus rapide, plus transparente et plus pratique.

Cette newsletter a pour but de vous présenter les nouveautés et de vous montrer les avantages qu'elles apportent aux entreprises. Soyez parfaitement informés afin de profiter des évolutions à venir et d'orienter au mieux vos stratégies juridiques.

Vous recevrez prochainement la suite de notre série « Update Allemagne 2025 » avec la partie III ("Data Act et Intelligence Artificielle").

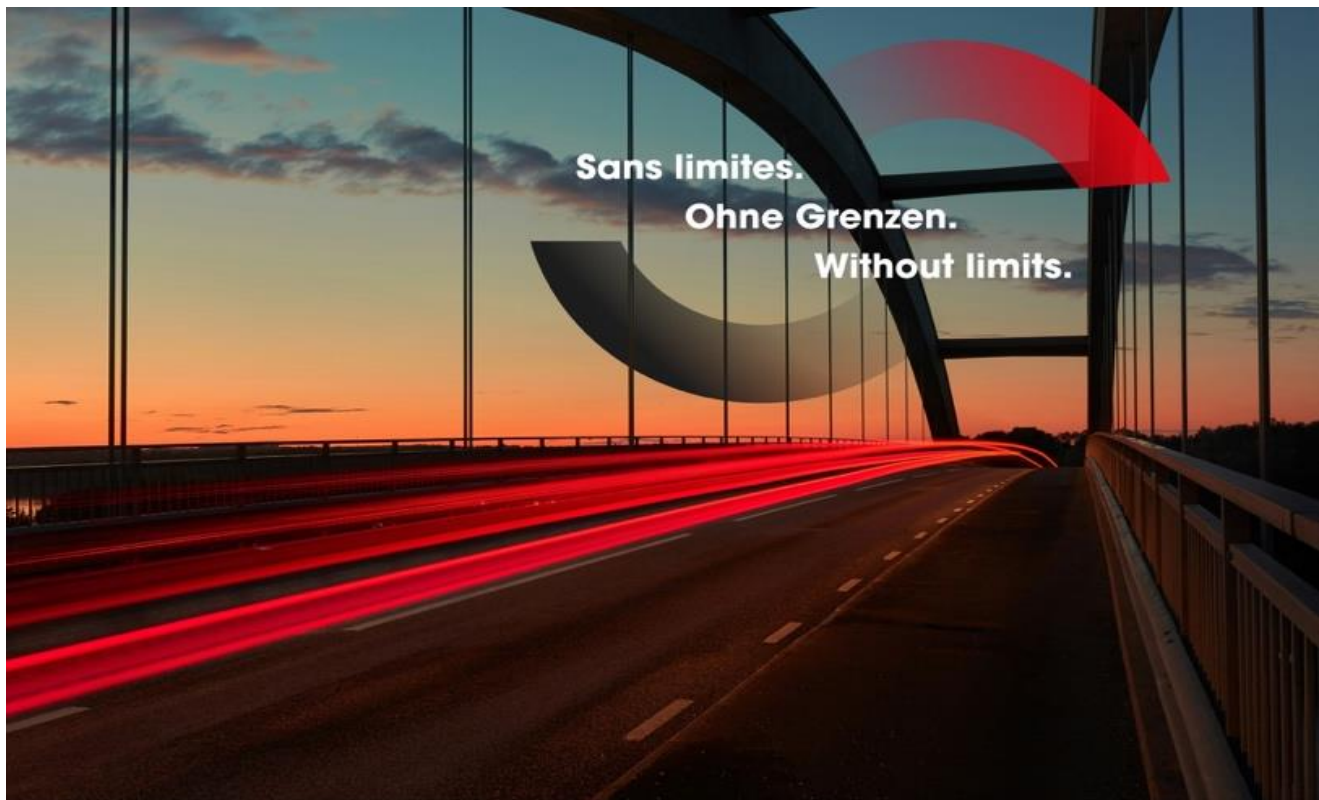
Meilleures salutations



Prof. Dr Jochen Bauerreis

## Recourir à la langue anglaise devant les tribunaux allemands ? C'est possible à partir de 2025 !

**La loi allemande sur le renforcement de la justice, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025, apporte des changements considérables au système judiciaire allemand, qui sont particulièrement pertinents pour les entreprises internationales. L'introduction des Commercial Chambers et des Commercial Courts crée des formations de jugement spécialisées qui répondent aux besoins particuliers des parties dans les procédures commerciales. Les tribunaux étatiques devraient ainsi gagner en attractivité par rapport aux tribunaux arbitraux et contribuer à faire de l'Allemagne un espace de justice compétitif au niveau mondial.**



Les nouvelles formations juridictionnelles seront sans doute mises en place par certains Länder immédiatement après l'entrée en vigueur de la réforme, le 1<sup>er</sup> avril 2025, et pourront alors être saisies au choix en langue allemande ou anglaise. Le législateur répond ainsi aux demandes de modernisation des entreprises et propose une procédure inédite avec l'anglais comme langue de procédure, pouvant aller jusqu'à un jugement rédigé en anglais. Les autres nouveautés sont l'introduction d'un procès-verbal avec des règles spécifiques sur la protection des secrets d'affaires, ainsi qu'une audience d'organisation obligatoire qui devra à la fois contribuer à un déroulement plus efficace de la procédure et à une mise en place préalable des possibilités de conciliation.

Des Commercial Chambers spécialisées seront créées dans certains tribunaux judiciaires (*Landgericht* - LG). En outre, six Commercial Courts seront probablement créés dans les cours d'appel allemandes (*Oberlandesgericht* - OLG) de Düsseldorf, Hambourg, Francfort-sur-le-Main, Munich, Stuttgart ainsi qu'à la Cour d'appel (*Kammergericht*) de Berlin.

Les parties doivent en principe convenir par contrat que leur procédure sera menée devant les Commercial Chambers (LG) ou les Commercial Courts (OLG). Jusqu'à une valeur du litige de

500 000,00 euros, les Commercial Chambers (LG) sont compétentes et un appel devant les Commercial Courts (OLG) est possible.

A partir d'une valeur du litige minimale de 500 000,00 euros, les Commercial Courts (OLG) sont compétents en première instance, étant précisé qu'il n'est pas possible de faire appel de leur décision, mais seulement d'exercer un recours de « révision » auprès de la Cour fédérale de justice (Bundesgerichtshof - BGH). Certaines entreprises et assureurs préférant en effet avoir la certitude qu'il n'y aura pas d'instance d'appel, le législateur a réagi en réduisant les voies de recours.

---

## Modèle à succès des Commercial Courts : le Bade-Wurtemberg fait office de précurseur

**Les Commercial Courts, créés dès novembre 2020 à Stuttgart et Mannheim, se sont imposées comme des institutions clés pour la résolution de litiges complexes en matière de droit commercial. Lors du symposium de Stuttgart sur les Commercial Courts, qui s'est tenu le 8 mai 2023, de vastes informations ont été présentées pour la première fois concernant l'accueil réservé à ces juridictions par les entreprises.**

Le bilan intermédiaire est particulièrement impressionnant : jusqu'en mai 2023, les deux chambres des tribunaux ont enregistré environ 600 dossiers, dont près de 150 procédures portent sur des acquisitions d'entreprises et des affaires B2B, avec une valeur du litige dépassant un million d'euros. Les autres procédures concernent des affaires de droit des sociétés. En tout, ces litiges représentent une valeur d'environ un demi-milliard d'euros.

*"C'est surtout l'organisation efficace et sur mesure de la procédure, la grande spécialisation professionnelle, l'équipement technique des salles d'audience et le fait que tous les juges puissent mener les débats en anglais qui ont fait de nos deux Commercial Courts des adresses de choix pour les litiges en droit commercial".*

Marion Gentges, ministre de la Justice du Bade-Wurtemberg

Après un peu plus de deux ans, environ 400 procédures avaient déjà été réglées, et la durée moyenne des procédures était d'environ 6,5 mois, ce qui témoigne de l'efficacité remarquable des Commercial Courts. Le modèle du Bade-Wurtemberg a ainsi servi d'exemple pour l'État fédéral et a inspiré l'introduction de Commercial Courts à l'échelle nationale.

Il est prévu que le tribunal de Stuttgart continue de fonctionner en tant que Commercial Court, conformément à la loi sur le renforcement de la justice. En revanche, l'avenir de la Commercial Court de Mannheim reste incertain pour le moment.

*"Le Bade-Wurtemberg mettra en œuvre la loi sur le renforcement de la justice dès son entrée en vigueur et poursuivra le développement cohérent du modèle des Commercial Courts du Bade-Wurtemberg, qui a fait ses preuves".*

<https://www.commercial-court.de>

## Choix de la loi applicable et du tribunal compétent : pourquoi l'Allemagne peut-elle convaincre ?

**La loi sur le renforcement de la justice a significativement renforcé l'attractivité de l'Allemagne en tant que lieu privilégié du règlement des litiges commerciaux. Grâce à cette réforme, des innovations concrètes rendent le choix du droit allemand et des juridictions allemandes dans les contrats internationaux nettement plus attrayant.**



La possibilité de mener des procédures en anglais suscite un vif intérêt. Bien qu'il s'agisse d'un atout évident pour attirer les entreprises internationales, la véritable force de la réforme réside dans la spécialisation matérielle des Commercial Courts.

Une répartition ciblée des compétences, notamment dans des domaines tels que les litiges liés aux fusions et acquisitions, le droit des transports, le droit de la construction ou le droit des sociétés, garantit que les affaires sont traitées par des juges dotés d'une expertise approfondie dans leurs domaines respectifs. Cette spécialisation assure une gestion précise et compétente des procédures, répondant ainsi aux exigences élevées des litiges internationaux complexes.

En matière de rédaction contractuelle, la réforme ouvre également de nouvelles perspectives particulièrement intéressantes pour les entreprises allemandes qui sont actives à l'international. Elle offre des arguments supplémentaires en faveur de la négociation de clauses d'élection de for et de choix du droit matériel allemand dans les contrats. Il est donc conseillé aux entreprises de réviser et d'optimiser leurs outils contractuels existants, tels que les contrats-cadres, les conditions générales d'affaires (CGV - CGA) ou les formulaires de commande, afin de tirer pleinement parti des avantages offerts par cette réforme.

---

## Opportunités nationales. Des frontières internationales ?

**La loi sur le renforcement de la justice a le potentiel d'accroître l'attractivité des tribunaux allemands pour les litiges commerciaux, tant au niveau national qu'international. Toutefois, l'arbitrage international continuera à occuper une place prépondérante dans les litiges transfrontaliers mondiaux.**

Dans un contexte marqué par une diminution du nombre d'affaires traitées par la justice civile allemande, la création de nouveaux tribunaux commerciaux représente indéniablement un pas dans la bonne direction. En théorie, cette approche combine les avantages de la flexibilité du droit de l'arbitrage avec les principes éprouvés du Code de procédure civile allemand (ZPO).

Parmi les principaux atouts des Commercial Courts, on trouve notamment

- √ **Efficacité procédurale** : possibilité de mesures coercitives de la part des juridictions, par exemple à l'encontre de témoins qui ne se présentent pas à l'audience, ainsi que l'implication procédurale de tiers n'étant pas parties à une convention d'arbitrage.
- √ **Flexibilité et durée des procédures** : À l'échelle internationale, la durée des procédures devant les tribunaux allemands est déjà relativement courte. Cela s'explique notamment par l'obligation, prévue au § 278 ZPO, pour le tribunal de favoriser un règlement amiable à chaque étape de la procédure. La limitation des voies de recours devant les Commercial Courts devrait encore accélérer les procédures tout en les rendant plus claires et mieux structurées.
- √ **Qualité de la procédure** : Les tribunaux sont composés de magistrats professionnels, parfois complétés par des juges consulaires. La répartition des compétences matérielles entre les différents Commercial Courts garantit que, dans chaque espèce, des juges particulièrement expérimentés et spécialisés dans le domaine juridique concerné statueront sur les litiges.
- √ **Contrôle des coûts** : En Allemagne, les frais de justice sont clairement définis par un système de barèmes légaux, garantissant une transparence et une prévisibilité supérieures à celles de nombreux autres pays. Cet avantage est particulièrement décisif par rapport à l'arbitrage institutionnel. De plus, les frais de justice sont calculés en fonction de la valeur du litige devant les Commercial Courts et les Commercial Chambers, ce qui améliore significativement la prévisibilité pour les parties concernées.

Il appartient désormais aux Länder de déterminer une répartition efficace des compétences entre les différents Commercial Courts. Par ailleurs, le succès pratique de la réforme dépendra fortement de l'investissement de l'État dans les ressources humaines, l'immobilier et les équipements techniques des tribunaux. Cette réforme représente, notamment à l'échelle nationale, une opportunité précieuse qu'il serait judicieux de saisir pleinement.

S'agissant de l'impact international de cette loi, il est essentiel de gérer les attentes de manière réaliste. Malgré les nombreux aspects positifs qu'apporte la réforme, un point critique demeure : le contrôle légal / jurisprudentiel du contenu des conditions générales. Ce contrôle opéré par le droit allemand reste, à l'échelle internationale, particulièrement complexe et restrictif ce qui est générateur d'incertitudes significatives dans la pratique.

Le contrôle légal / jurisprudentiel des conditions générales conformément aux §§ 305 et suivants du Code civil allemand (BGB) pourrait inciter les entreprises opérant à l'échelle mondiale à choisir un autre droit applicable. Par conséquent, les litiges économiques internationaux seraient probablement moins souvent portés devant les tribunaux étatiques allemands.

Pour rester compétitif dans la concurrence entre systèmes judiciaires, le législateur allemand devrait impérativement, en plus de développer l'infrastructure nécessaire, adopter d'autres mesures complémentaires.

## Projet de réforme : Projet de loi sur la modernisation du droit de l'arbitrage

**Le droit allemand de l'arbitrage n'a pas été réformé en profondeur depuis 25 ans. Les modifications proposées visent à prendre en compte les progrès de la numérisation et diverses évolutions issues de la pratique. Le Bundestag allemand a examiné le projet de loi en première lecture le 17 octobre 2024 et l'a transmis aux commissions compétentes.**

La réforme prévoit que les conventions d'arbitrage dans les échanges commerciaux pourront désormais être conclues sans forme particulière, à condition qu'aucun consommateur ne soit impliqué. Par ailleurs, les négociations orales devant les tribunaux arbitraux pourront se tenir par visioconférence, et les décisions arbitrales pourront être rendues par voie électronique.

En outre, la réforme introduit la possibilité pour les arbitres de publier leurs décisions, sous réserve du consentement des parties. Ce consentement sera présumé si les parties ne s'opposent pas expressément à la publication. Cette disposition vise à promouvoir une plus grande transparence dans l'arbitrage commercial, tout en favorisant le développement du droit par la mise à disposition publique de précédents.

Ces mesures viennent compléter l'introduction des Commercial Courts par la "loi sur le renforcement de la justice" ainsi que la "loi sur la promotion de l'utilisation de la visioconférence dans la juridiction civile et les juridictions spécialisées".

Lors d'une audition publique de la commission juridique du Bundestag le 4 décembre 2024, les experts ont soutenu une adoption rapide avant la fin de la législature, malgré certaines objections. La suppression des exigences de forme et la question de l'opposition liée à la publication des décisions arbitrales ont notamment suscité des réserves.

Cependant, plusieurs experts ont souligné qu'une adoption rapide pendant la législature actuelle était prioritaire pour eux, même si cela impliquait de renoncer à certaines modifications proposées. Plusieurs députés ont indiqué qu'ils pensaient qu'une adoption avant les élections fédérales anticipées était tout à fait envisageable.



***Vous avez des questions ? Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire sur les sujets susmentionnés ou pour toute demande de conseil individuel.***

*Notre cabinet d'avocats international ABCI ALISTER, implanté à Strasbourg & Kehl ainsi qu'à Paris, Lyon, Nice, Montpellier et Montélimar, conseille les entreprises dans tous les domaines du droit international des affaires, allemand et français.*

*Sur les sites de Strasbourg & Kehl, nous disposons d'une équipe multilingue d'une dizaine de personnes composée d'avocats et de Rechtsanwälte inscrits au(x) barreau(x) allemand et/ou français.*

*Les principaux domaines de notre conseil juridique et stratégique sont les suivants :*

- ***Mergers & Acquisitions (M & A)***
- ***Corporate***
- ***Human Ressources***
- ***Compliance***
- ***International***
- ***Restructuring***
- ***Services & Products***
- ***Litigation***

***À NOTER :*** Les informations et indications contenues dans cette newsletter sont fournies à titre indicatif et ne sont, par conséquent, pas de nature à constituer un conseil juridique et/ou une consultation juridique fourni(e) par un avocat. Ni l'envoi ni la réception de la newsletter ne sont constitutifs d'un mandat juridique établi avec les sociétés d'avocats ABC INTERNATIONAL SELARL et/ou ABCI RECHTSANWALTSGESELLSCHAFT MBH. Ainsi, toute responsabilité de nos sociétés d'avocats en rapport avec l'envoi et/ou la réception de la newsletter est exclue.